

Indice des prix à la consommation des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie

À compter de janvier 2013, l'Insee publie un nouvel indice dérivé de l'indice des prix à la consommation. Ce nouvel indice est *l'indice des prix à la consommation des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie-hors tabac*.

La présente note méthodologique a pour objet de définir les concepts sur lesquels repose ce nouvel indice.

Définitions

Conformément à l'usage, on appelle *niveau de vie* le revenu du ménage rapporté au nombre de ses *unités de consommation*¹.

Au sein d'un ménage, le premier adulte compte pour 1 unité de consommation, chaque adulte supplémentaire ou enfant de plus de 14 ans compte pour 0,5 unité de consommation, et enfin chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 unité de consommation.

Rapporter le revenu du ménage au nombre d'unités de consommation le composant permet de prendre en considération la taille du ménage et les économies d'échelle qui découlent de la mise en ménage de plusieurs individus. Par exemple, un revenu de 4 000€/mois traduit un niveau de vie plus élevé pour un ménage comprenant 2 adultes que pour un ménage comprenant 2 adultes et 3 enfants.

Le *premier quintile de la distribution des niveaux de vie* désigne le cinquième de la population correspondant aux ménages dont le niveau de vie est le plus faible.

Principe de calcul de l'IPC

L'indice des prix à la consommation (IPC) repose sur un ensemble d'indices de prix élémentaires, chacun correspondant à l'évolution des prix mesurée pour un groupe de produits particuliers (par exemple les vêtements). Chaque indice élémentaire est utilisé dans le calcul de l'indice d'ensemble et contribue dans ce calcul en proportion, dans l'ensemble de la dépense de consommation, des dépenses qu'il recouvre.

Ainsi, disposant des IPC élémentaires pour une partition de la consommation en 86 regroupements, l'IPC d'ensemble est calculé de la façon suivante :

$$IPC = \sum_{i=1}^{86} pond_i * IPC_i$$

où IPC_i désigne l'indice élémentaire du $i^{\text{ème}}$ regroupement ($i \in \{1, \dots, 86\}$), c'est-à-dire l'un des 86 regroupements² correspondant au troisième niveau de la nomenclature internationale par fonctions de consommation COICOP. Des coefficients $(pond_i)_{i \in [1;86]}$ pondèrent les indices élémentaires dans l'indice d'ensemble. Ces pondérations correspondent aux coefficients budgétaires représentant le poids du regroupement i dans la dépense de consommation des ménages observée au cours de la dernière année pleine écoulée. La somme des pondérations sur les 86 regroupements est égale à 1.

Dans la pratique, les coefficients budgétaires pour la population d'ensemble de l'IPC utilisés pour les calculs d'indice de l'année N sont fondés sur les données annuelles de la Comptabilité nationale (*consommation finale effective des ménages* restreinte au champ des biens et services faisant l'objet d'une production marchande) de l'année $N-2$ actualisées sur $N-1$ par les prix.

¹ Voir définition sur <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-consommation.htm>

² http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/Contenu_des_groupes.pdf

Le calcul de l'IPC relatif aux ménages du *premier quintile de la distribution des niveaux de vie*

Lorsqu'on s'intéresse à l'inflation subie par une certaine catégorie de ménages, on calcule un IPC « catégoriel » en adoptant les coefficients budgétaires propres à la catégorie de ménages considérée. Pour obtenir l'IPC des ménages du *premier quintile de la distribution des niveaux de vie*, on applique cette méthode au cinquième de la population correspondant aux ménages dont le niveau de vie est le plus faible.

Les données prises en compte dans cet indice concernent la métropole, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion. Le tabac est exclu du calcul de cet indice.

Comme pour l'IPC d'ensemble, l'indice des ménages du *premier quintile de la distribution des niveaux de vie* est publié en base 100 en moyenne annuelle 1998.

Les sources utilisées pour la détermination des pondérations

Les coefficients budgétaires associés aux regroupements élémentaires pour l'indice du *premier quintile de la distribution des niveaux de vie* sont calculés de la manière suivante :

- Pour chaque regroupement i , on calcule à partir de l'enquête *Budget des Familles* (BDF) le rapport ρ_i du coefficient budgétaire correspondant aux ménages du *premier quintile de la distribution des niveaux de vie* et celui de l'ensemble des ménages au sens de l'enquête BDF. Ce calcul est réalisé en identifiant, dans les ménages répondant à l'enquête, ceux qui appartiennent au *premier quintile de la distribution des niveaux de vie*.
- Partant des coefficients budgétaires dans la population d'ensemble $(pond_i)_{i \in [1;86]}$, les coefficients budgétaires particuliers de la population du *premier quintile de la distribution des niveaux de vie*, pour l'année courante, sont proportionnels à $(\rho_i \times pond_i)_{i \in [1;86]}$ et normalisés de sorte que leur somme sur les 86 regroupements soit égale à 1.

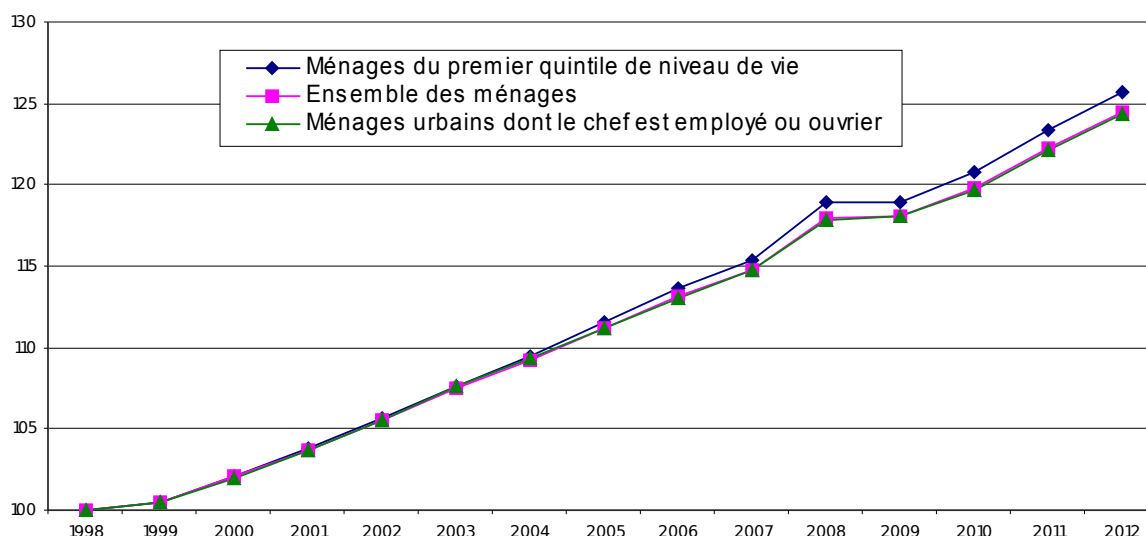
Pour les indices du *premier quintile de la distribution des niveaux de vie* des années 1998 à 2002, les coefficients ρ_i sont estimés à partir de l'enquête BDF 2000-2001 (10 305 ménages interrogés). Pour ceux des années 2005 et suivantes, c'est l'enquête BDF 2005-2006 (10 240 ménages interrogés) qui est utilisée. Pour les années 2003 à 2004, les coefficients ρ_i utilisés sont fondés sur une interpolation linéaire des coefficients des années 2002 et 2005.

Comparaison avec l'IPC hors tabac pour l'ensemble des ménages

L'indice des prix à la consommation des ménages *urbains dont le chef est ouvrier ou employé -hors tabac* est calculé de manière rigoureusement identique à celle décrite ci-dessus pour l'indice des ménages du *premier quintile de la distribution des niveaux de vie-hors tabac*.

En moyenne annuelle sur 2012, l'IPC des ménages du *premier quintile de la distribution des niveaux de vie-hors tabac* s'établit à **125,72** contre 124,50 pour l'IPC d'ensemble-hors tabac, et 124,33 pour l'indice des ménages *urbains dont le chef est ouvrier ou employé-hors tabac* (graphique ci-dessous).

Indices base 1998, hors tabac, France entière



Le graphique ci-après indique les parts de budget (2013) relatives à chacune des 12 grandes fonctions de consommation (réunion des 86 regroupements en 12 fonctions), hors tabac, pour les ménages français dans leur ensemble et pour les ménages du *premier quintile de la distribution des niveaux de vie*.

En proportion de leur budget, les ménages du 1^{er} quintile dépensent en moyenne 20% de plus en produits alimentaires que l'ensemble des ménages et 60% de plus en logement.

